

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU HAUT-RHIN POUR L'ANNÉE 2021**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Haut-Rhin est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés en 2021 est en forte hausse de +17 % (1362 dossiers déposés contre 1164 l'an dernier, (pour mémoire en 2019 : 1421 dossiers). Cette tendance est plus marquée que celle observée tant en région Grand-Est qu'au niveau national (respectivement +10.8% et +11,2%).

La proportion de redépôts est stable à 42,5% (44.7 % en Grand-Est).

11,9 % des redépôts sont consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances, en recul par rapport à 2020 (15,4%).

Recevabilité et orientation

1346 dossiers ont été soumis pour examen à la commission (+8.5 % par rapport à 2020).

1308 dossiers ont été déclarés recevables par la commission (soit +8,6 % par rapport à l'an dernier) et 38 irrecevables.

Pour les dossiers orientés 50,5% ne laissaient apparaître aucune capacité de remboursement et 47,9 % ont été orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

52,1% de dossiers ont été orientés par la commission vers un réaménagement de dettes.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Sur les 1468 dossiers traités par la commission en 2021 :

- 34.2 % ont bénéficié de mesures imposées réglant la situation de surendettement (35 % en 2020), dont 19.3% avec effacement partiel,
- 6.7% ont abouti à un plan conventionnel de redressement définitif (7.1% en 2020).
- 45.1% ont été orientés en mesures imposées suite à un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (43.8% en 2020).

La proportion de mesures imposées suite à rétablissement personnel sans LJ (45.1%) est légèrement supérieure tant à celle observée sur la région Grand-Est (42.8%) qu'à celle observée au niveau national (39,4%).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

Au total, 82.3 % des dossiers ont trouvé une solution pérenne, respectant ainsi le souhait du législateur (chiffres supérieurs aux chiffres nationaux (76.3%), et à ceux de la région Grand Est (80.2) %.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Présentation du rapport annuel d'activité de la Commission. Echanges sur les évolutions législatives et les relations tribunaux-Commission
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Participation à la réunion plénière de la CCAPEX le 22/03/21- présentation du diaporama SURENDETTEMENT en ALSACE – typologie 2020 avec focus sur les dettes de logement
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	22 réunions 213 participants	Formations sur différents thèmes : inclusion bancaire, fichiers et surendettement.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	Il n'existe pas d'union départementale des CCAS dans le département
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	2 réunions 15 participants	Formations sur différents thèmes : fichiers, inclusion bancaire et surendettement
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1 réunion 3 participants	Formation surendettement, inclusion bancaire
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	41 réunions 315 participants	Formations sur différents thèmes : inclusion bancaire, surendettement

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux : cf tableau ci-dessus.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Cf tableau ci-dessus.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux : cf tableau ci-dessus.

Faillites civiles : le CTPS a enregistré 413 faillites civiles pour l'Alsace en 2021 (367 en 2020).

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Lorsque les services de la DDFIP nous signalent qu'un débiteur a un statut le rendant inéligible à la procédure (entrepreneur individuel), il est difficile pour le secrétariat de récupérer le certificat de radiation ce qui peut aboutir à la clôture du dossier.

Les dossiers de surendettement peuvent être déposés sans CERFA ce qui pose un réel problème de traitement au secrétariat.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

En cas de loyer excessif, la Commission peut être amenée à préconiser un déménagement, même pour les débiteurs âgés de plus de 65 ans.

Existe-t-il un réel intérêt à préconiser un déménagement en cas de loyer excessif ?

Même si l'intention est d'éviter l'accumulation des loyers impayés. Bien souvent, les débiteurs sont dans une situation obérée et, dans les faits cette préconisation est quasiment impossible à mettre en place.

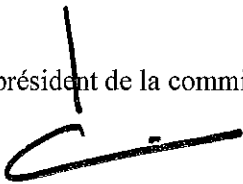
Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les débloquages d'épargne (PERP notamment), transmis par le secrétariat, sont rarement effectués dans des délais raisonnables par les gestionnaires de fonds, le secrétariat, alerté par le débiteur, doit bien souvent intervenir afin que le nécessaire soit fait.

Dans certains cas cette situation met en péril la pérennité du plan.

Date : le 10 février 2022

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Indicateurs	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	1 421	1 164	1 362	17,0%	-4,2%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	43,2%	41,7%	42,5%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	21,3%	15,4%	11,9%		
Dossiers décidés recevables par la commission	1 345	1 204	1 308	8,6%	-2,8%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	10,0%	9,4%	6,9%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	56	36	38	5,6%	-32,1%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	28,6%	38,9%	42,1%		
Dossiers orientés par la commission	1 358	1 217	1 317	8,2%	-3,0%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	47,2%	49,3%	50,5%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	45,9%	48,6%	47,9%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,7%	0,3%	0,0%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	53,4%	51,0%	52,1%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 581	1 393	1 468	5,4%	-7,1%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	4,3%	5,2%	5,1%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,5%	2,6%	2,6%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	44,5%	43,8%	45,1%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,4%	0,2%	0,0%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)					
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,7%	3,2%	3,0%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,8%	3,9%	3,7%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	39,8%	41,1%	40,5%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	34,5%	35,0%	34,2%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	19,9%	17,9%	19,3%		
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	5,2%	6,2%	6,3%		

Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	83,1%	82,2%	82,3%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	24	13	6		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	8	6	9		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	2,6%	3,8%	4,5%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	45,1%	42,8%	39,4%
Part des plans conventionnels conclus*	6,7%	8,5%	7,9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	40,5%	39,3%	41,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	82,3%	80,2%	76,3%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Commission du Haut-Rhin	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
commission	Dettes financières	39 663	1 018	4 212	72,9%	77,8%	13 403	3,0
	dont dettes immobilières	19 570	158	237	36,0%	12,1%	92 064	1,0
	dont dettes à la consommation	19 129	895	3 301	35,2%	68,4%	11 880	3,0
	dont autres dettes financières	964	564	674	1,8%	43,1%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	7 526	1 047	3 763	13,8%	80,0%	4 342	3,0
	Autres dettes	7 216	788	1 537	13,3%	60,2%	1 712	1,0
	Endettement global	54 405	1 309	9 512	100,0%	100,0%	16 815	6,0

GRAND-EST	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
REG	Dettes financières	270 823	7 264	31 748	71,9%	78,8%	14 390	3,0
	dont dettes immobilières	123 011	1 230	1 932	32,6%	13,3%	85 050	1,0
	dont dettes à la consommation	141 982	6 409	25 216	37,7%	69,5%	12 600	3,0
	dont autres dettes financières	5 831	3 812	4 600	1,5%	41,3%	750	1,0
	Dettes de charges courantes	50 641	7 318	27 582	13,4%	79,3%	3 724	3,0
	Autres dettes	55 355	5 166	11 101	14,7%	56,0%	1 909	2,0
	Endettement global	376 819	9 224	70 431	100,0%	100,0%	17 170	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 534 603	14 292	23 085	31,4%	12,7%	92 269	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 775 420	80 658	323 453	36,3%	71,5%	12 677	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 624	46 817	57 562	1,6%	41,5%	792	1,0
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0